

# REGLEMENT DU CHALLENGE DES PYRENEES

## DOTATION EN POINTS D'EXPERT ET DE PERFORMANCE

Afin de récompenser, par une importante dotation de points d'expert et de performance les meilleurs bridgeurs **licenciés dans le Comité des Pyrénées**.

Il est organisé chaque saison, un Challenge qui consiste à classer suivant les critères ci-dessous les joueurs ayant participé aux tournois régionaux du Comité des Pyrénées.

### ARTICLE 1 :

- Une liste des tournois du Challenge est publiée en début de saison.

### ARTICLE 2 :

Les joueurs sont classés en quatre catégories :

- Catégorie 1 : joueurs 1<sup>ère</sup> Nat. à 1<sup>ère</sup> ♥.
- Catégorie 2 : joueurs 1<sup>ère</sup> ♦ à 2<sup>ème</sup> ♠.
- Catégorie 3 : joueurs 2<sup>ème</sup> ♥ à 2<sup>ème</sup> ♣.
- Catégorie 4 : joueurs 3<sup>ème</sup> Promo à Non-classés.

### ARTICLE 3 :

Pour un tournoi donné l'attribution des P.C. se fera selon les modalités suivantes :

- **La dernière paire** marquera 1 Point de Challenge [P.C].
- L'avant dernière 2 P.C. (+1 par rapport au précédent)
- L'ante pénultième 3 P.C. etc...

En outre les cinq premières paires bénéficieront d'un bonus :

- +3, au lieu de +1, par rapport au précédent.

### ARTICLE 4 :

La dotation en P.P. se fera comme suit :

- Catégorie 1 : les 25 premiers - 30,29,28,27,26,25...etc... PP (le 25<sup>ème</sup> ayant 6 PP).
- Catégorie 2 : les 35 premiers - 30,29,28,27,26,25...etc... PP (du 30<sup>ème</sup> au 36<sup>ème</sup> : 1PP).
- Catégorie 3 : les 20 premiers - 20,19,18,17,16...etc... PP.
- Catégorie 4 : les 10 premiers - 10, 9 .... etc... PP.

La dotation en PE se fera comme suit : pour les joueurs participant aux tournois régionaux qui figurent dans le Challenge des Pyrénées et visant à encourager plus particulièrement les 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> séries.

Afin d'inciter les joueurs et joueuses à une plus grande participation aux tournois régionaux, une allocation spéciale de PE est désormais appliquée selon les règles ci-dessous :

1. Pour tous les joueurs d'un classement de 4<sup>ème</sup> série à 2<sup>ème</sup> série ♠ incluse : attribution d'un nombre de PE égal à 10 fois la différence entre classement théorique et classement réalisé au tournoi. Exemple : une paire concernée est classée 25<sup>ème</sup> au théorique et termine à la 10<sup>ème</sup> place d'un tournoi recevra  $15 \times 10 = 150$  PE par joueur.
2. Les joueurs de 3<sup>ème</sup> série mineure recevront 200 PE quelque soit leur classement et les joueurs de 4<sup>ème</sup> série 250. A cette allocation seront ajoutés, si nécessaire les PE calculés selon le point 1 ci-dessus.

Exemple :

- une paire de 4<sup>ème</sup> série classée 80<sup>ème</sup> d'un tournoi de 80 paires recevra 250 PE.
- une paire de 3<sup>ème</sup> série classée 70<sup>ème</sup> d'un tournoi de 85 paires recevra 200 PE.

Dans un tournoi de 80 paires, une paire de 4<sup>ème</sup> série classée 60<sup>ème</sup> alors que son classement théorique est 80<sup>ème</sup> recevra  $250 + 20 \times 10 = 450$  PE.

Cette attribution sera effectuée dès l'homologation du tournoi par la FFB (cette homologation a lieu dès le paiement par l'organisateur du tournoi des droits de table).

#### **ARTICLE 5:**

En fonction de l'allocation annuelle attribuée par la FFB, nous attribuerons un bonus de fidélité en regard du nombre de tournois joués :

10 ou 11 tournois	6 PP
8 ou 9 tournois	4 PP
6 ou 7 tournois	2 PP



### **LISTE DES TOURNOIS RETENUS - CHALLENGE 2018-2019**

• MONTAUBAN	29/09/2018
• 60 ans MAZAMET	30/09/2018
• RODEZ	10/11/2018
• CARCASSONNE	11/11/2018
• CONDOM	17/11/2018
• FOIX	01/05/2019
• ALBI Mixte	07/05/2019
• ALBI Open	08/05/2019
• CARMAUX	25/05/2019
• FETE DU COMITE	08/06/2019
• VILLEFRANCHE de ROUERGUE	22/06/2019